

*vérifier les dates* dit qu'il fut sacré évêque et couronné pape le 11 octobre, tandis que notre chroniqueur dit qu'il fut sacré évêque le 10 octobre et couronné le 11 du même mois ; on trouve encore d'autres divergences sur ces deux dates.

XVI. — L'an de notre Seigneur 1392, le jour de la fête de sainte Marie Magdeleine, 22 juillet, furent apportées à Lyon par révérend père dans le Christ, monseigneur l'évêque de Chalon, des reliques d'une partie de la mâchoire du glorieux corps de saint Jean Baptiste. Ces reliques furent déposées dans l'église cathédrale de Lyon. Elles lui étaient envoyées et données par très illustre prince monseigneur Jean, duc de Berry, fils de Jean, roi de France, frère de Charles, roi de France, et oncle de Charles, maintenant roi de France. Le lundi suivant monseigneur de Berry fut reçu chanoine de Lyon et revêtu en grande pompe des vêtements ecclésiastiques de l'Église de Lyon ; il concéda à ladite église le fief et l'hommage que lui devait monseigneur de Villars pour la terre de Riverie, et ledit sire de Villars reconnut tenir ledit fief de ladite Église et lui en fit hommage en présence de monseigneur de Berry et d'après ses ordres.

*Anno Domini M<sup>o</sup> CCC<sup>o</sup> nonagesimo secundo, die festi beate Marie Magdalene, XXII julii, fuerunt apportate Lugduni per reverendum in Christo patrem dominum episcopum Cabilonensem, reliquie cujusdam partis maxile capitis gloriosi corporis beati Johannis Baptiste ad majorem ecclesiam Lugdunensem, misse et date eidem ecclesie per illustrissimum principem dominum Jo., ducem Bituricensem, filium Johannis, regis Francie, fratrem Karoli, regis Francie, et advinculum Karoli, nunc Francie regis ; et lune sequentis, idem dominus Bituricensis fuit receptus in canonicum Lugdunensem, indutus vestibibus ecclesiasticis ecclesie Lugdunensis cum solempnitate magna. Et concessit dicte ecclesie feudum et homagium que sibi debebat dominus de Vilars de terra de Riviriaco, et dictum feudum et homagium fecit idem dominus de Vilars eidem ecclesie in presencia ejusdem domini Bituricensis et de ejus mandato.*

L'évêque de Chalon qui apporta les reliques données par Jean duc de Berry, fils du roi Jean II et de Bonne, fille de Jean de Luxembourg, roi de Bohême, était